

dans le *Journal officiel*, l'état de guerre existe entre la France et la Prusse depuis le 19 juillet dernier.

Cette situation vous met en possession de tous les droits des belligérants, et elle vous en impose tous les devoirs. Vous saurez faire valoir les uns et remplir les autres en vous conformant aux règles internationales et aux règlements généraux de la marine. Je ne puis que vous engager à vous reporter aux avis insérés dans le *Journal officiel* des 21 et 25 juillet, et vous inviter à vous conformer aux intentions manifestées par le Gouvernement de Sa Majesté. Je n'ai pas besoin de vous recommander de donner toute la publicité désirable à la dépêche circulaire de M. le ministre des affaires étrangères du 21 du même mois, et à la proclamation adressée par l'Empereur au peuple français.

Je sais que le Gouvernement de l'Empereur peut compter sur le dévouement et le patriotisme de l'Administration, de la garnison et de la population de la colonie.

Recevez, etc.

*L'Amiral Ministre secrétaire d'État
au département de la marine et des colonies,*

Signé : RIGAULT DE GENOUILLY.

N° 253. — DÉPÊCHE MINISTÉRIELLE du 28 juillet 1870, n° 12 (2^e direction, 4^e bureau), au sujet de la solde à allouer aux militaires de la gendarmerie coloniale tant aux colonies qu'en France.

Paris, le 28 juillet 1870.

Monsieur le Commandant, — Des doutes se sont élevés sur la manière dont devra être appliquée la décision impériale du 18 novembre 1869 portant détermination de la solde allouée tant aux colonies qu'en France aux militaires de la gendarmerie coloniale.

Ainsi que l'indique la circulaire du 19 novembre de la même année, portant notification de cette décision, l'ensemble des allocations payées antérieurement au 18 novembre 1869 aux militaires de la gendarmerie coloniale présents à leur postes dans nos établissements d'outre mer, n'a pas été modifié. La somme de 130 fr., montant de l'augmentation annuelle accordée par le décret du 27 septembre 1869 aux militaires de la gendarmerie départementale, a été ajoutée à la solde d'Europe et diminuée des suppléments coloniaux.

Quelques erreurs d'impression s'étant glissées dans le tableau